



LISTE DES PIECES A FOURNIR EN VUE DE LA PREPARATION D'UN COMPROMIS DE VENTE

Les questionnaires mis en ligne sur le site NDL contiennent la liste des documents qu'il y a lieu de fournir, au cas par cas et selon la spécificité du bien vendu.

En outre, il y a lieu de fournir, dans tous les cas :

- Le titre de propriété intégral (copie de l'acte d'achat notarié)
- Le dernier avis d'imposition sur la taxe foncière

Pour la vente d'un bien en copropriété, il y a lieu de demander au syndic :

- Les procès-verbaux des Assemblées Générales de copropriété des 3 dernières années
- Le dernier appel de charges
- Le règlement de copropriété – état descriptif de division et l'ensemble de ses modificatifs éventuels
- Le pré état daté concernant le(s) lot(s) vendu(s)
- Le carnet d'entretien de la copropriété

Pour la vente d'un garage : en ce qui concerne les diagnostics, seul un rapport d'amiante, si construction avant juillet 1997 est obligatoire.

Blandine LEPERS-BOULOT

Manon JOLYOT

175 Rue de Lille

BP 70062

**59831 LAMBERSART
CEDEX**

**Du lundi au vendredi
de 9h15 à 12h15
et de 14h à 18h**

**Tél. : 03.20.93.87.30
Fax : 03.20.93.83.66**

ndl-lambersart@notaires.fr